

RAPPORT DE PRESENTATION

Projet de convention avec le FIPHFP pour les années 2017 à 2019

Dans le prolongement de la politique volontariste en faveur des personnes en situation de handicap engagée depuis 1991, et notamment de la convention avec le FIPHFP pour les années 2014 à 2016, les ministères économiques et financiers ont préparé un projet de nouvelle convention pour les années 2017 à 2019.

Il s'agit d'une part de poursuivre l'effort de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et d'autre part de maintenir le niveau de prestations destinées à assurer l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap au sein du ministère.

Sur ce second volet, l'aide financière du fonds est sollicitée, étant précisé que le niveau des besoins de financement est analogue à celui constaté au cours des années précédentes, en 2016 notamment. Le montant global du financement demandé au FIPHFP est de 6M€.

Dans ce cadre, sont soumis à l'avis du CTM :

- Le projet de plan d'action triennal 2017-2019 pour le recrutement, l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnels en situation de handicap au sein des ministères économiques et financiers ;
- Le volet financier du projet de convention.

Ces documents ont fait l'objet d'échanges lors de deux groupes de travail du CTM, les 28 avril et 31 mai 2017, qui ont permis de les enrichir sur la forme, comme sur le fond.

Le dossier a été transmis au FIPHFP, et doit être examiné lors du comité national du FIPHFP du 27 juin 2017.

La validation formelle du plan est toutefois nécessaire à la finalisation du conventionnement.

Tel est l'objet du dossier soumis à l'examen du CTM.